

Chambre des représentants, Commission de la Santé publique, de l'Environnement et du Renouveau de la Société, mercredi 4 mars 2009

02 Question de Mme Sofie Staelraeve à la ministre de l'Intégration sociale, des Pensions et des Grandes villes sur "les études relatives à l'intégration durable et aux flux de personnes entre les CPAS et l'ONEm" (n° 10742)

02.01 **Sofie Staelraeve** (Open Vld): Force est de constater à chaque fois que le gouvernement belge ne dispose pas des moyens ou des données nécessaires pour procéder à une analyse, à une évaluation ou à une adaptation de la politique. Dans sa note de politique générale, la ministre a annoncé pour la fin janvier les résultats de deux études, l'une sur l'activation durable dans les CPAS belges et l'autre sur le flux de personnes entre les CPAS et l'ONEm.

Où en est-on ? Sur le site internet du SPP Intégration sociale figurent des informations sur la deuxième étude, mais je ne puis imaginer qu'il s'agit en l'occurrence de l'étude complète. La ministre peut-elle procurer les conclusions de cette étude au Parlement ?

02.02 **Marie Arena**, ministre (*en néerlandais*):

Nous manquons de statistiques. L'étude «Activation durable dans les CPAS belges» est réalisée par l'OSS, un groupe d'étude qui se penche sur la pauvreté et sur l'exclusion sociale. Elle s'achèvera en septembre 2009. L'étude portant sur les transferts potentiels pour les personnes recevant une allocation de chômage par le biais de l'ONEm vers les CPAS est exécutée par un accord de coopération entre la KUL et l'ULB. Sa réalisation accuse quelque retard car certains résultats ne sont pas encore disponibles. Les résultats finaux complets sont attendus d'ici à la fin avril 2009. Je ne dispose pas d'autres informations pour l'instant.

Il convient d'examiner les conséquences du plan d'accompagnement pour les CPAS et, peut-être, d'entreprendre des démarches pour revoir ce plan.

02.03 **Sofie Staelraeve** (Open Vld): La ministre a-t-elle des projets concrets en vue d'une telle adaptation ?

02.04 **Marie Arena**, ministre (*en néerlandais*): Je ne trouve pas normal que les CPAS doivent supporter les conséquences de sanctions prises au niveau fédéral. Les personnes sanctionnées par l'ONEm s'adressent au CPAS qui ne dispose pas des fonds nécessaires pour les satisfaire. Peut-être faudra-t-il accroître leurs moyens mais nous attendons les résultats des études.

02.05 **Sofie Staelraeve** (Open Vld): Les personnes dont les allocations de chômage sont suspendues peuvent s'adresser aux CPAS. C'est ainsi qu'est conçu notre système social. On ne va tout de même pas laisser ces personnes dans la rue ? Où la ministre veut-elle en venir ?

02.06 **Marie Arena**, ministre (*en néerlandais*): Les CPAS sont confrontés à des problèmes. L'un des plans prévoit par exemple que les personnes dont les allocations sont suspendues peuvent s'adresser au CPAS pour une période de trois mois. Mais les centres considèrent qu'il leur est impossible de faire quelque chose pour ces gens en trois mois.

02.07 **Sofie Staelraeve** (Open Vld): Le problème n'est-il pas que certaines suspensions sont prononcées très tardivement? L'ONEm doit réagir plus rapidement pour prévenir les dérapages. Les abus doivent être sanctionnés et il ne faut pas attendre des années.

02.08 **Marie Arena**, ministre (*en néerlandais*): Les études doivent précisément nous permettre de déterminer ce qu'il y a lieu de faire pour mettre en place un système efficace.

L'incident est clos.

Séance plénière du Sénat, jeudi 12 mars 2009, Monsieur Philippe Mahoux

Mondelinge vraag van de heer Philippe Mahoux aan de vice-eersteminister en minister van Werk en Gelijke Kansen over «het begeleidingsplan voor werklozen» (nr. 4-668)

De voorzitter. – De heer Melchior Wathelet, staatssecretaris voor Begroting, toegevoegd aan de eerste minister, en staatssecretaris voor Gezinsbeleid, toegevoegd aan de minister van Werk, en wat de aspecten inzake personen- en familierecht betreft, toegevoegd aan de minister van Justitie, antwoordt.

De heer Philippe Mahoux (PS). –

Question orale de M. Philippe Mahoux à la vice-première ministre et ministre de l'Emploi et de l'Égalité des chances sur «le plan d'accompagnement des chômeurs» (n° 4-668)

M. le président. – M. Melchior Wathelet, secrétaire d'État au Budget, adjoint au premier ministre, et secrétaire d'État à la Politique des familles, adjoint à la ministre de l'Emploi, et en ce qui concerne les aspects du droit des personnes et de la famille, adjoint au ministre de la Justice, répondra.

M. Philippe Mahoux (PS). – L'évaluation du Plan d'accompagnement des chômeurs pour le premier semestre 2008 conduirait à des résultats positifs et encourageants, j'utilise le conditionnel sciemment.

Cette observation, saluée par l'Union européenne, a été mise en évidence par votre département ce mardi, lors de l'échange de vues organisé par la commission des Affaires sociales, le Comité d'avis fédéral chargé des questions européennes et nos collègues de la Chambre des Représentants.

Toutefois, l'évaluation relèverait également que des améliorations devraient être apportées. Ainsi une attention particulière devrait-elle être accordée à l'anticipation et à la personnalisation, et à l'individualisation de l'accompagnement des chômeurs.

En revanche, la fédération des CPAS wallons a réagi au plan d'accompagnement en avançant qu'en conséquence de ce plan, les CPAS prendraient en charge quelque 38 pour cent des personnes exclues du chômage.

Ainsi, selon certaines informations, au 31 décembre 2008, les Centres publics d'action sociale auraient pris en charge quelque 2637 personnes ayant été sanctionnées par l'Onem.

Ces personnes correspondraient à 7,2 pour cent des bénéficiaires du revenu d'intégration sociale en Wallonie. C'est la raison pour laquelle ces CPAS avancent que les sanctions de l'Onem seraient arbitraires, systématiques et subjectives.

J'insiste sur le fait qu'en Wallonie, il y a des

CPAS dirigés par des membres de tous les partis politiques démocratiques.

La question d'un éventuel manque d'accompagnement individuel est clairement posée par les CPAS.

Que pensez-vous de ce qui apparaît comme une contradiction entre ceux qui se trouvent en amont ou en aval de la décision de sanctionner ?

De heer Melchior Wathelet, staatssecretaris voor Begroting, toegevoegd aan de eerste minister, en staatssecretaris voor Gezinsbeleid, toegevoegd aan de minister van Werk, en wat de aspecten inzake personen- en familierecht betreft, toegevoegd aan de minister van Justitie. –

M. Melchior Wathelet, secrétaire d'État au Budget, adjoint au premier ministre, et secrétaire d'État à la Politique des familles, adjoint à la ministre de l'Emploi, et en ce qui concerne les aspects du droit des personnes et de la famille, adjoint au ministre de la Justice. – Je vous lis la réponse de Mme Milquet, vice-première ministre.

J'ai pris connaissance du rapport du service d'insertion professionnelle de la Fédération des CPAS de Wallonie.

En cette matière, il est important de disposer de données scientifiques et objectives. C'est la raison pour laquelle j'ai chargé les administrations fédérales compétentes, c'est-à-dire l'Onem et le SPF de l'Intégration sociale, d'un examen plus approfondi du suivi des exclusions et de l'impact des transferts vers les CPAS.

J'attends les résultats de cette étude qui permettra d'avoir une vue complète et objective de la question. Des premières informations disponibles, il ressort que, parmi les personnes sanctionnées lors de la procédure d'activation du comportement de recherche d'emploi, huit pour cent se retrouveraient au CPAS dans les deux mois qui suivent l'application de la sanction et cinq pour cent, cinq mois plus tard. On avait des chiffres du même ordre, neuf pour cent, dans l'enquête d'IDEA-Consult, organisme indépendant.

L'Onem ne prend de décision de sanction qu'en dernier ressort, c'est-à-dire après que le chômeur a été clairement informé sur ses droits, ses obligations et sur la procédure.

Il est utile de rappeler qu'après le premier entretien, lorsque l'évaluation des efforts fournis est négative, aucune sanction n'est notifiée. Après le deuxième entretien, si le

demandeur d'emploi n'a pas respecté ses engagements, la sanction est temporaire; elle prend la forme d'une suspension ou d'une réduction des allocations pendant quatre mois.

La sanction devient exclusion lorsqu'à l'issue du troisième entretien, l'évaluation du facilitateur de l'Onem est toujours négative.

Il faut donc souligner que cette exclusion n'intervient que vis-à-vis de la personne dont il est établi qu'elle ne recherche pas d'emploi après la succession des trois entretiens.

Un autre type de sanction vise les personnes qui, suivant les informations envoyées par les services régionaux de l'Emploi et de la Formation professionnelle, ont refusé un emploi, une formation professionnelle ou n'ont pas répondu à leurs convocations ou invitations à se présenter chez un employeur et ce, sans fournir de justification.

Il est un fait que la procédure d'accompagnement et de suivi entraîne un nombre de situations dans lesquelles les demandeurs d'emploi s'adressent aux CPAS. Je rappelle toutefois que toute sanction pour non-présentation à l'Onem peut être levée dès que le demandeur d'emploi s'y présente. Par ailleurs, appliquées à des chômeurs isolés ou cohabitants ayant charge de famille, les sanctions consistent en des réductions d'allocations au niveau du revenu d'insertion et non en des exclusions totales, ce qui limite les risques supplémentaires de transfert vers les CPAS.

Je rappelle que les décisions de l'Onem sont motivées en droit et en fait. Le chômeur peut être assisté d'un accompagnateur syndical, d'un avocat ou de toute autre personne.

Chaque personne sanctionnée peut introduire un recours, soit devant la Commission administrative nationale – composée notamment de représentants d'employeurs et de travailleurs –, soit devant le Tribunal du travail. On peut relever que le nombre de recours est limité et qu'en outre, le pourcentage global de décisions favorables à l'Onem est élevé, soit 77 %.

L'évaluation approfondie de la procédure d'accompagnement et de suivi actifs des demandeurs d'emploi avec la réalisation de bureaux de consultance extérieurs a montré

que cette procédure améliorerait le fonctionnement du marché du travail.

Si l'on compare les chiffres du trimestre précédant la mise en application de la procédure et ceux du deuxième trimestre 2008, on constate une diminution moyenne du chômage de 24 %.

Les chômeurs sont mieux accompagnés et mieux formés : entre le deuxième trimestre 2002 et le deuxième trimestre 2008, le nombre de chômeurs qui ont obtenu des dispenses pour reprise de formation a augmenté de 44 %. Pour la même période, l'augmentation pour les reprises d'études est de 66 %. Les dernières données disponibles, arrêtées au 31 décembre 2008, confirment ces bons résultats.

J'ai proposé une réforme de la procédure qui vise à répondre aux points d'amélioration mis en évidence par l'évaluation précitée. Il s'agit essentiellement d'anticiper davantage l'accompagnement et en particulier celui des jeunes, d'individualiser davantage cet accompagnement notamment pour les personnes les plus éloignées du marché du travail, de confier davantage de compétences aux services de l'emploi dans la mesure où la définition du contrat ou du trajet d'insertion serait toujours prise en charge par le conseiller emploi et, enfin, d'améliorer et de renforcer les échanges d'informations entre les institutions fédérales et régionales.

Comme vous le savez, cette réforme est tenue en suspens à la demande de la Région flamande qui fait le lien entre ce dossier et le dossier institutionnel.

De heer Philippe Mahoux (PS). –

M. Philippe Mahoux (PS). – Je constate que la ministre tient compte de l'évaluation en cours.

Je ferai quelques remarques. On peut accepter que l'absence de réponse aux convocations entraîne des sanctions et que ce soit parfois le seul moyen d'obtenir une réponse. Mais il arrive souvent que des documents et des convocations n'arrivent pas à l'endroit indiqué.

Je souligne également que c'est la recherche d'emploi qu'il faut prendre en compte et non le fait d'en trouver. Très souvent des démarches sont faites pour trouver des emplois mais elles

n'aboutissent pas. Il est inadmissible de sanctionner dans de tels cas.

Par ailleurs, la crise actuelle se traduit par des difficultés de trouver des emplois également réparties sur l'ensemble du pays. L'égalisation de la crise permettra peut-être de lever certains fantasmes.

Les exclusions du chômage, qu'elles soient temporaires ou non, aboutissent de toute manière aux CPAS. Cela revient à renvoyer vers les budgets communaux ce qui est pris en charge par l'État fédéral. Ce n'est pas de cette manière que l'on trouvera une solution au problème social qui est posé.

Il convient donc de prendre ces éléments en compte pour ne pas assister à une prolongation des constats faits par les présidents des CPAS, les CPAS eux-mêmes et les travailleurs sociaux, et qui ne manquent pas de s'amplifier avec la crise.

teruggevorderd, d.i. een toename met 120 procent ten opzichte van het jaar ervoor.

Wanneer een onderneming haar erkenning verliest, wordt ze niet langer vermeld op de website van het uitgiftebedrijf; alleen de geschrapte onderneming zelf kan haar gebruikers daarvan op de hoogte brengen. Misschien zou het uitgiftebedrijf ook die mogelijkheid moeten hebben. Voorts zou er moeten worden nagegaan in hoeveel gevallen er niet betaald wordt doordat de cheques pas na de uitvoering van het werk worden afgegeven. Er kan worden overwogen om de cheque vooraf af te geven, maar dan zou het risico op fraude bij de bedrijven komen te liggen.

We zullen het stelsel dus evalueren en eventueel bijsturen.

09.03 Josée Lejeune (MR): Net als u denk ik dat er moet worden nagegaan of de regelgeving al dan niet moet worden aangepast.

Mijn ongerustheid met betrekking tot de verplaatsingskosten, waarvoor sommige werknemers wel en andere geen vergoeding krijgen, is echter niet helemaal weggenomen.

09.04 Minister Joëlle Milquet (Frans): De paritaire comités zijn ter zake bevoegd, maar een uniformisering valt te overwegen.

Het incident is gesloten.

10 Samengevoegde vragen van

- de heer Eric Thiébaud aan de vice-eersteminister en minister van Werk en Gelijke Kansen over "de onvrede bij de Waalse OCMW's over de opvang van een groeiend aantal door de RVA uitgesloten werklozen" (nr. 11819)
- mevrouw Zoé Genot aan de vice-eersteminister en minister van Werk en Gelijke Kansen over "de schorsing van werklozen en de gevolgen voor de OCMW's" (nr. 11880)

10.01 Eric Thiébaud (PS): De Waalse OCMW's beklagen zich over het groot aantal van werkloosheidsuitkeringen uitgesloten werklozen dat ze ten laste moeten nemen terwijl ze daarvoor niet over de nodige middelen beschikken. Ze vinden voorts dat de sancties die de RVA neemt arbitrair en subjectief zijn en een systematisch karakter hebben en dat er dienaangaande grote regionale verschillen zijn. Bovendien zouden de betrokkenen geen uitleg krijgen over die sancties.

Wat vindt u daarvan? Bevestigt u dat 38 procent van de personen die van werkloosheidsuitkeringen

augmentation de 120 % par rapport à l'année précédente.

En cas de retrait, le nom de l'entreprise n'est plus repris sur le site web de la société émettrice, et seule l'entreprise est en mesure d'en informer les utilisateurs. Il serait peut-être bon que la société émettrice ait cette possibilité. Par ailleurs, il faudrait évaluer le nombre d'absences de paiement découlant de la délivrance du chèque après l'exécution du travail. On pourrait envisager de donner le chèque avant, mais ce serait reporter le risque de fraude sur les entreprises.

Nous allons donc procéder à une évaluation et, éventuellement, à une adaptation du système.

09.03 Josée Lejeune (MR): Je pense comme vous qu'il faut évaluer si la réglementation doit ou non être adaptée.

Je conserve quelques inquiétudes au sujet frais de déplacement, que certains travailleurs peuvent percevoir et d'autres non.

09.04 Joëlle Milquet, ministre (en français): Ce point dépend des commissions paritaires, mais une uniformisation est envisageable.

L'incident est clos.

10 Questions jointes de

- M. Eric Thiébaud à la vice-première ministre et ministre de l'Emploi et de l'Égalité des chances sur "la grogne des CPAS wallons de prendre en charge de plus en plus de chômeurs exclus de l'ONEm" (n° 11819)
- Mme Zoé Genot à la vice-première ministre et ministre de l'Emploi et de l'Égalité des chances sur "les exclusions de chômeurs et les conséquences pour les CPAS" (n° 11880)

10.01 Eric Thiébaud (PS): Les CPAS wallons se plaignent du nombre important de chômeurs exclus qu'ils doivent prendre en charge alors qu'ils ne disposent pas de moyens à cette fin. Ils estiment par ailleurs que les sanctions de l'ONEm dans lesquelles on observe de fortes disparités régionales sont « arbitraires, systématiques et subjectives ». En outre, elles ne seraient pas expliquées aux intéressés.

Que vous inspirent ces commentaires ? Confirmez-vous que 38 % des personnes exclues du chômage

werden uitgesloten door de OCMW's ten laste worden genomen? Vindt u dat cijfer niet te hoog in het licht van de middelen waarover de OCMW's beschikken? Vindt u het normaal dat de tenlasteneming van de betrokkenen ten gevolge van het activeringsbeleid verschuift van de RVA naar de OCMW's, zonder dat het werkloosheidsprobleem wordt opgelost? Zal u het beleid inzake de activering van werklozen evalueren?

10.02 Zoé Genot (Ecolo-Groen!): De situatie is gespannen op sociaal vlak. Tegelijk worden steeds meer mensen van het recht op werkloosheidsuitkeringen uitgesloten. Wallonië en Brussel worden daarbij – met 72 procent van de uitsluitingen – het zwaarst getroffen.

Uit een rapport van de *Fédération des CPAS wallons* blijkt dat steeds meer mensen bij de OCMW's komen aankloppen omdat ze uitgesloten werden van het recht op een werkloosheidsuitkering. Het rapport stelt de door de federale regering gevolgde logica aan de kaak, waarbij de kosten die voortvloeien uit die sancties, afgewenteld worden op de lokale besturen en het sociaalzekerheidsstelsel uitgehold en vervangen wordt door een logica van maatschappelijke steun. Er wordt ook gewezen op de grote verschillen tussen de provincies. Zo krijgen de OCMW's in Henegouwen heel wat meer aanvragen om steun te verwerken van personen die uitgesloten werden van het recht op werkloosheidsuitkeringen, dan die in Waals-Brabant.

In het rapport wordt voorts naar voren gebracht dat 60 tot 90 procent van de personen die een sanctie opliepen, hooguit een diploma lager middelbaar onderwijs behaalden. Velen zouden niet goed begrijpen wat de Forem of de RVA van hen verwacht. Bovendien zouden de sancties vaak voortvloeien uit de slechte indruk die die personen maken, omdat ze niet zo welbespraakt zijn of het niet zo nauw nemen met de hygiëne. Dergelijke uitwassen zijn in een rechtsstaat onaanvaardbaar!

De OCMW's kampen met een schuld van 18 miljoen euro als gevolg van de uitsluitingen van werkloosheidsuitkeringen. En de situatie zal wellicht nog verslechteren. Hoe rechtvaardigt u de afwenteling van die kosten op de OCMW's door de federale overheid? Wordt er gedacht aan steunmaatregelen ten gunste van de OCMW's? We hebben een wetsvoorstel dienaangaande ingediend.

Voorts wordt in het verslag gewezen op kwalijke effecten op het stuk van de opleiding: sommige werklozen volgen een opleiding om uitsluiting te

sont pris en charge par les CPAS ? Ne jugez-vous pas ce chiffre trop élevé au regard des moyens dont disposent les CPAS ? Vous semble-t-il normal que la politique d'activation des chômeurs transfère la prise en charge des intéressés de l'ONEm vers les CPAS sans résoudre la question du chômage ? Comptez-vous procéder à une évaluation de la politique d'activation des chômeurs ?

10.02 Zoé Genot (Ecolo-Groen!): Alors que la situation sociale est tendue, le nombre des exclusions du chômage est en forte augmentation. Les Régions les plus touchées sont la Wallonie et Bruxelles, avec 72 % des exclus.

Un rapport de la *Fédération des CPAS wallons* pointe le nombre croissant de personnes que les CPAS doivent prendre en charge à cause de ces exclusions. Il dénonce la logique du gouvernement fédéral, qui fait supporter le poids financier des sanctions par les pouvoirs locaux et « détricote notre système de sécurité sociale pour lui substituer une logique d'aide sociale ». Il pointe aussi les disparités entre les provinces, les exclus du chômage ayant davantage besoin de l'aide du CPAS dans le Hainaut que dans le Brabant wallon.

Il relève que 60 à 90 % des personnes sanctionnées ont un niveau d'éducation ne dépassant pas le secondaire inférieur. Beaucoup ne comprendraient pas ce qu'attend le Forem ou l'ONEm. En outre, les sanctions découleraient souvent d'une impression négative donnée par des personnes qui ont des difficultés d'expression ou un manque d'hygiène. De telles dérives sont inacceptables dans un état de droit !

Les CPAS doivent supporter une ardoise de 18 millions d'euros suite aux exclusions du chômage. Et la situation devrait encore empirer. Comment justifiez-vous le report de ce coût du fédéral sur les CPAS ? Des mécanismes de soutien des CPAS sont-ils envisagés ? Nous avons déposé une proposition de loi dans ce sens.

Par ailleurs, le rapport pointe des effets pervers en matière de formation : certains chômeurs suivent une formation pour éviter l'exclusion, parfois au

voorkomen, soms ten nadele van personen die echt gemotiveerd zijn.

détriment de personnes réellement motivées.

Het gebeurt ook dat de RVA personen bestraft die niet ingaan op zijn convocaties omdat ze al door het OCMW worden begeleid.

Il arrive aussi que l'ONEm sanctionne des personnes qui ne répondent pas à ses convocations parce qu'elles bénéficient déjà d'un accompagnement du CPAS.

Hoe analyseert u een en ander?

Quelle est votre analyse de ces questions ?

10.03 Minister **Joëlle Milquet** (*Frans*): De werkloosheidsverzekering is noch een universele verzekering, noch een sociale verzekering. De toekenning van een werkloosheidsuitkering impliceert dat de betrokkene werk zoekt. Als men die uitkering gelijkschakelt met een sociale verzekering, dan zou het hele systeem op de helling kunnen komen te staan, wat ik helemaal niet wil. Het klopt echter wel dat de OCMW's met financieringsproblemen kampen.

10.03 **Joëlle Milquet**, ministre (*en français*): L'assurance chômage n'est pas une assurance universelle ni une assurance sociale. Le versement d'une allocation de chômage implique la recherche d'un emploi. Assimiler cette allocation à une assurance sociale, c'est ouvrir la porte à une remise en cause du système, ce que je ne souhaite nullement. Ceci dit, il est vrai qu'il existe un problème de financement des CPAS.

Ik heb een ontwerp ingediend ter verbetering van het plan voor de begeleiding van werkzoekenden en alle regeringspartijen en alle vakbonden hebben ermee ingestemd. Samen met minister Arena heb ik opdracht gegeven om een studie uit te voeren over het traject van de personen die van werkloosheidsuitkeringen werden uitgesloten. Volgens de cijfers waarover we beschikken, zouden tussen 5 en 9 procent van de betrokkenen bij het OCMW aankloppen.

J'ai déposé un projet d'amélioration du plan d'accompagnement des demandeurs d'emploi et il a reçu l'aval de tous les partis du gouvernement et de tous les syndicats. Avec ma collègue Marie Arena, nous avons demandé une étude de la trajectoire des personnes exclues du chômage. Selon les chiffres dont nous disposons, entre 5 et 9 % de ces personnes se retrouvent au CPAS.

Volgens mij berust de studie van de OCMW's niet op wetenschappelijke grondslagen. Een aanvullend onderzoek is noodzakelijk. Ik heb de RVA om een evaluatie ter zake gevraagd.

Selon moi, l'étude des CPAS ne repose pas sur des bases scientifiques. Une enquête complémentaire est nécessaire. J'ai chargé l'ONEm de réaliser une évaluation.

Werklozen kunnen pas na een procedure van 23 maanden definitief uitgesloten worden van het recht op een werkloosheidsuitkering, als ze herhaaldelijk niet zijn ingegaan op een oproeping en niet genoeg inspanningen hebben gedaan. De Forem verstrekt steeds meer gegevens, en haalt de achterstand ten opzichte van de VDAB in.

Les exclusions définitives ne sont possibles qu'après 23 mois de procédure, en cas d'absence de réponses à des invitations et s'il n'y a pas eu d'effort suffisants. Les données du Forem sont de plus en plus nombreuses, rattrapant le retard par rapport à celles du VDAB.

Men kan enkel worden uitgesloten als vaststaat dat er een fout werd begaan in het kader van het zoeken naar werk. In totaal gaat het om 4.000 werklozen op een totaal aantal van 400.000. Hun aantal neemt inderdaad toe. De van het recht op een uitkering uitgesloten werkloze kan zich laten vertegenwoordigen door een vakbondsafgevaardigde of een advocaat, en hij kan in beroep gaan bij de arbeidsrechtbank. In 77 procent van de gevallen werd de RVA door de rechtbank in het gelijk gesteld.

L'exclusion n'est possible que s'il y a clairement une faute liée à la recherche d'emploi ; 4.000 chômeurs sur 400.000 ont été concernés. Il est vrai que ce chiffre est en augmentation. Le chômeur exclu peut être représenté par un délégué syndical ou par un avocat, et un recours est possible devant le tribunal du travail. Dans 77 % des recours, le tribunal a donné raison à l'ONEm.

Ik heb de RVA-cijfers met betrekking tot de

J'ai analysé les chiffres de l'ONEm concernant

activering van de werkzoekenden geanalyseerd. Het activeringsbeleid leidde tot 25 procent minder werkzoekenden, en die komen niet allemaal bij het OCMW terecht! Sommigen gaan weer aan het werk of volgen een opleiding.

l'activation des demandeurs d'emploi. On observe 25 % de demandeurs d'emploi en moins, qui ne se retrouvent pas tous au CPAS ! Certains reprennent le travail ou reprennent une formation.

Mijn ontwerpsamenwerkingsakkoord, dat momenteel om institutionele redenen tegengehouden wordt door Vlaanderen, gaf meer bevoegdheden aan de Gewesten en voorzorg in een betere begeleiding voor de jongeren.

Mon projet d'accord de coopération, actuellement bloqué pour raisons institutionnelles par la Flandre, donnait plus de pouvoirs aux Régions et visait à mieux encadrer les jeunes.

De hele tewerkstellingsketen zal moeten worden versterkt, met meer opleiders en begeleiders.

Il faudra renforcer toute la chaîne de mise à l'emploi avec davantage de formateurs et d'accompagnateurs.

In Brussel moeten de jongeren begeleid worden. De jongeren vormen het mooiste reservoir van arbeidskrachten waarover we beschikken voor de drie Gewesten in ons land. De inzet is hoog en daarom moet er een akkoord gesloten worden tussen de Gewesten en de federale overheid.

À Bruxelles, il faut encadrer les jeunes. C'est le plus beau réservoir d'emploi dont nous disposons pour les trois Régions du pays. Il y a là un véritable enjeu, qui nécessitera un accord entre les Régions et le fédéral.

10.04 Eric Thiébaud (PS): Inzake de sancties beschikken vele vakbonden over getuigenissen die de vaststelling van de *Fédération des CPAS wallons* schragen.

10.04 Eric Thiébaud (PS): Concernant les sanctions, de nombreux syndicats font des témoignages qui vont dans le même sens que le constat qui a été fait par la Fédération.

Volgens u zou de RVA dus overdreven hebben in 30 procent van de dossiers, nog afgezien van de werklozen die van het recht op een uitkering uitgesloten werden en geen beroep aantekenden.

D'après ce que vous dites, il y aurait donc eu 30 % de dossiers dans lesquels l'ONEm a exagéré, sans compter les exclus du chômage qui n'ont pas introduit de recours.

Dat werklozen die geen recht meer hebben op een uitkering, overgeheveld worden naar het leefloonstelsel vormt een groot probleem voor de begroting van mijn kleine gemeente: 7 procent van de leefloongerechtigden zijn geschorste werklozen.

Dans le budget de ma petite commune, ce problème de transfert vers le RIS pose de gros problèmes : 7 % des personnes qui bénéficient du RIS sont des exclus du chômage.

Bovendien kan men in het geval van kortdurende sancties geen beroep doen op artikel 60. We moeten de wetgeving verbeteren en de werkwijze van de RVA herzien.

De plus, dans le cas des sanctions courtes, on ne parvient pas à utiliser le système des articles 60. Il faut améliorer la législation et revoir la manière dont l'ONEm travaille.

10.05 Minister Joëlle Milquet (Frans): We hadden op dat punt een akkoord bereikt met de vakbonden en de sociale partners. Die "federale" benadering bestond erin dat men geen verband legt tussen de sancties en de geschiktheid voor re-integratie op de arbeidsmarkt. Het zijn immers de mensen die het minst kans maken om werk te vinden, die werkloos zijn. Voor hen dient er in een specifiek statuut te worden voorzien, dat het midden houdt tussen werkloosheid en sociale bijstand.

10.05 Joëlle Milquet, ministre (en français): Nous avions un accord sur ce point avec les syndicats et les partenaires sociaux. Cette piste « fédérale » consistait à ne pas établir de lien entre les sanctions et les capacités de réinsertion. Se retrouvent en effet au chômage les personnes les plus éloignées de l'emploi, pour lesquelles il faut trouver un statut spécifique situé entre le chômage et l'assistance sociale.

10.06 Zoé Genot (Ecolo-Groen!): Wat voor een evaluatie heeft u gevraagd? Welk tijdspad moet er daarbij gevolgd worden?

10.06 Zoé Genot (Ecolo-Groen!): Quelle type d'évaluation avez-vous demandée ? Avec quel calendrier ?

10.07 Minister **Joëlle Milquet** (*Frans*): Ik heb de RVA gevraagd samen met een externe instelling te onderzoeken wat er precies gebeurt na een uitsluiting van het recht op een werkloosheidsuitkering en tijdens de gesprekken die tot de uitsluiting leiden (analyse van de motivatie en de methodes).

Ik heb de RVA gevraagd klaarheid te brengen in die dubbele problematiek.

10.08 **Zoé Genot** (Ecolo-Groen!): Dat soort analyses mag niet in samenwerking met een commercieel bedrijf worden uitgevoerd, maar moet via een universiteit of een betrouwbaar orgaan verlopen.

Met ons wetsvoorstel wordt iemand uitgesloten wanneer die een passende betrekking weigert. Hiermee vraagt men de mensen werk te zoeken, terwijl er geen werk is!

Ik ga uit van de studie van de OCMW's, want dat is volgens mij de meest volledige studie.

We zouden zo snel mogelijk een ruimer debet deze kwestie moeten voeren.

Het incident is gesloten.

11 **Vraag van mevrouw Valérie De Bue aan de vice-eersteminister en minister van Werk en Gelijke Kansen over "leeftijdscriminatie van sollicitanten" (nr. 11874)**

11.01 **Valérie De Bue** (MR): Het Centrum voor gelijkheid van kansen heeft berekend dat 11% van de werkaanbiedingen leeftijdsgebonden vermeldingen bevat. Om de discriminatie bij aanwerving te bestrijden heeft dat centrum een webtool ontwikkeld waarmee kan worden nagegaan of een aankondiging strookt met de wetgeving.

Bevestigt u die discriminatie ten aanzien van oudere werknemers? Welke maatregelen worden, naast de sensibiliseringscampagnes waarvan de impact ogenschijnlijk heel beperkt is, genomen om die praktijken te beperken?

11.02 Minister **Joëlle Milquet** (*Frans*): Ik bevestig dat er sprake is van leeftijdsdiscriminatie, maar dat werkt evengoed in omgekeerde richting, ten aanzien van de jongste categorie werkzoekenden. Het Centrum heeft 105 meldingen ontvangen.

10.07 **Joëlle Milquet**, ministre (*en français*): J'ai demandé à l'ONEm d'étudier, avec un organisme externe, ce qui se passe précisément après une exclusion et lors des entretiens d'exclusion (analyse des motifs et méthodes).

J'ai demandé à l'ONEm de clarifier cette double problématique.

10.08 **Zoé Genot** (Ecolo-Groen!): Ce type d'analyse ne doit pas être réalisé avec un service commercial, mais via une université ou un organisme sérieux.

Dans notre proposition de loi, on est exclu quand on a refusé un emploi convenable. Or ici, on demande aux gens de chercher des emplois qui n'existent pas!

Pour ma part, je me base sur l'étude des CPAS, que j'estime la plus complète.

Nous devrions rapidement mener un débat plus large sur cette question.

L'incident est clos.

11 **Question de Mme Valérie De Bue à la vice-première ministre et ministre de l'Emploi et de l'Égalité des chances sur "les discriminations à l'emploi fondées sur l'âge des candidats" (n° 11874)**

11.01 **Valérie De Bue** (MR): Le Centre pour l'égalité des chances a relevé 11% d'offres d'emploi comportant des indications liées à l'âge. Pour lutter contre les discriminations à l'embauche, ce centre a développé un outil web permettant de vérifier la compatibilité d'une annonce avec la législation.

Confirmez-vous ces discriminations envers les travailleurs âgés? Outre les campagnes de sensibilisation, dont l'effet semble très limité, quelles mesures sont prises pour limiter ces pratiques?

11.02 **Milquet**, ministre (*en français*): Je confirme l'existence de ces discriminations liées à l'âge, qui existent aussi, d'ailleurs, envers les chercheurs d'emploi les plus jeunes. Le Centre a développé des outils de vérification.

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE

l'unanimité au Rapporteur pour l'élaboration du Rapport.

INTERPELLATIONS (SUITE)

**INTERPELLATION
DE M. WESPHAELE À M. MARCOURT,
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE
L'EMPLOI, DU COMMERCE EXTÉRIEUR
ET DU PATRIMOINE,
SUR**

**« LA BAISSÉ DU NOMBRE DE
DEMANDEURS D'EMPLOI ET LA
CROISSANCE DU NOMBRE DE
CHÔMEURS SANCTIONNÉS À CHARGE
DES CPAS »**

**QUESTION ORALE
DE M. STOFFELS À M. MARCOURT,
MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE
L'EMPLOI, DU COMMERCE EXTÉRIEUR
ET DU PATRIMOINE,
SUR
« L'AVIS CRITIQUE DES CENTRES
PUBLICS D'AIDE SOCIALE À L'ÉGARD DE
LA « CHASSE AUX CHÔMEURS » »**

M. le Président. – L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Wesphael à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine, sur « la baisse du nombre de demandeurs d'emploi et la croissance du nombre de chômeurs sanctionnés à charge des CPAS »

La question orale de M. Stoffels, sur « l'avis critique des centres publics d'aide sociale à l'égard de la « chasse aux chômeurs » » est transformée en question écrite.

La parole est à M. Wesphael pour développer son interpellation.

M. Wesphael (Écolo). – Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, ce lundi 9 mars, le FOREM a annoncé, dans un communiqué, que le nombre des demandeurs d'emploi wallons avait baissé entre février 2008 et février 2009, tandis qu'il est resté stable par rapport au mois de janvier 2009.

Selon le communiqué du FOREM, « ce *statu quo* est atypique en comparaison des baisses habituellement observées au mois de février ». Toujours selon le FOREM, les baisses constatées les années précédentes étaient de l'ordre de 2.000 à 3.000 personnes.

Toujours selon le communiqué du FOREM, la baisse du nombre de demandeurs d'emploi est surtout sensible chez les jeunes de moins de 25 ans, -1,3% en un an, les diplômés de

l'enseignement supérieur, -1,9%, et les demandeurs d'emploi inoccupés depuis moins de six mois, -1,4%.

Le même jour, les CPAS wallons renouvellent leurs critiques de 2007 et dénoncent une nouvelle fois le plan d'accompagnement des chômeurs proposé et mis en œuvre par les Ministres socialistes du Gouvernement fédéral, s'avère bien plus en réalité une chasse aux chômeurs. C'est mon excellent ami, M. Claude Edmonds qui l'a d'ailleurs dit avec beaucoup de franchise et de virulence.

Entre juillet 2004 et le 31 décembre 2006, l'ONEm a ordonné 4.015 suspensions des allocations pour quatre mois et 1.045 exclusions définitives. En 2007, on est passé à 5.896 suspensions et 2.562 exclusions. En 2008, l'ONEm a atteint le score de 6.425 suspensions et 4.523 exclusions.

Ainsi donc, il ressort, qu'au vu des chiffres de l'ONEm disponibles, le nombre d'exclusions a doublé en 2008 par rapport en 2007, année pendant laquelle l'ONEm avait déjà sanctionné plus que le total des trois années précédentes.

À ces chiffres, il faut encore ajouter les 9.301 demandeurs d'emploi tombés sous l'effet de l'article 70.

Bien sûr, vous allez me dire qu'il est normal que le nombre des suspensions et des exclusions augmente, puisque l'assiette des demandeurs d'emploi concernés s'accroît. Vous me direz peut-être encore qu'il est normal qu'un demandeur d'emploi qui ne se présente pas dans une entreprise soit sanctionné. Admettons. Se préoccupe-t-on seulement de connaître la vraie raison de cette non présentation ?

Il est en effet établi que les sanctions aggravent la situation des personnes visées plus souvent qu'elles ne les motivent. De plus, les personnes les plus sanctionnées sont celles qui sont déjà les plus faibles et les plus fragilisées au départ.

En conséquence, les files s'allongent devant les CPAS, la précarité s'accroît, le travail au noir aussi, quand ce ne sont pas les occupations plus ou moins frauduleuses et les trafics plus ou moins louches de l'économie informelle.

Cette traque aux chômeurs est bien sûr orchestrée depuis Bruxelles, mais vous l'avez avalisée dans le cadre d'un accord de coopération au bas duquel vous avez apposé votre signature à l'encre rouge.

Faut-il ajouter que tout cela est le fruit de la dérive néolibérale que vous ne cessez de mettre en exergue, de la Stratégie de Lisbonne et de la définition inique que la Commission européenne, à

laquelle participaient certains, a donnée, en septembre 2000, règlement notamment n° 1897/2000, de ce qu'est un emploi, alors même que ladite définition n'a jamais été démocratiquement débattue dans une instance démocratique élue.

En effet, aussi incroyable que cela puisse paraître, « *les personnes âgées de quinze ans et davantage qui, durant la semaine de référence accomplissent un travail, même pour une heure par semaine, en échange de rémunération, de profit ou de gain familial* » soient considérées comme ayant un emploi.

En clair, l'Europe et les membres de la Commission ont considéré que vous avez un emploi si vous travaillez une heure par semaine.

Le plan d'accompagnement qui sert de feuille de vigne humaniste à la chasse aux chômeurs a été mis en place en 2004 par une coalition libérale-socialiste et mis en œuvre par des Ministres socialistes. Moyennant quelques artifices, elle est aujourd'hui endossée par la Ministre fédérale cdH de l'Emploi.

Outre votre signature, en quoi êtes-vous concerné, Monsieur le Ministre? J'y arrive. C'est à deux titres, Monsieur le Ministre, vous êtes un des acteurs de cette politique de régression sociale, dénoncée d'ailleurs fortement par les CPAS wallons.

D'abord, votre affiliation partisane fait de vous, Monsieur le Ministre, une personne objective d'une politique mise en place et dont le résultat final est de mettre sous pression les travailleurs et de tirer vers le bas les salaires et les acquis sociaux des générations successives de militants.

Vous allez, bien sûr, me répondre que cette interpellation s'adresse plus à d'autres Ministres qu'à vous.

Cela étant, ce qui me pose aujourd'hui véritablement problème, c'est que les personnes qui sont exclues définitivement du chômage frappent à quelle porte, pour la plupart? Elles frappent à la porte des CPAS. On déplace évidemment, en tout cas pour une moitié d'entre eux, le problème du droit à une allocation au droit au revenu d'insertion. Très bien, sauf que, qui paie les CPAS? Qui paie ces indemnités?

On est bien dans une logique de régionalisation larvée des allocations sociales, puisqu'aujourd'hui, les CPAS supportent cette charge sans avoir de moyens additionnels, entre parenthèses.

Même si tout le monde est bien d'accord qu'il faut lutter contre la fraude sociale, j'aimerais aussi qu'on ait les mêmes préoccupations en ce qui concerne la fraude fiscale. Je trouve qu'on parle

beaucoup de fraude sociale dans ce pays, beaucoup plus en tout cas que de fraude fiscale.

Cette chasse aux chômeurs me répugne assez en regard de l'absence de chasse qu'on fait aujourd'hui à un certain nombre de bandits fiscaux, au niveau fiscal, qui ne sont pas, eux, poursuivis. Et les dossiers, vous les connaissez aussi bien que moi.

Je trouve qu'il y a vraiment deux poids, deux mesures dans cette politique. Évidemment, c'est beaucoup plus populaire et plus populiste d'ailleurs de dire, et ce ne sont évidemment pas vos propos, que les chômeurs sont des profiteurs, qu'ils travaillent tous en noir, qu'il faut leur faire la chasse.

Qui plus est, évidemment, ces chiffres gonflent, permettent de diminuer les chiffres officiels du chômage puisque, dans les chiffres complets des chômeurs indemnisés ne rentrent pas évidemment les personnes qui aujourd'hui ont un revenu d'insertion, qui sont pourtant des personnes dans le besoin.

La caricature de cette situation est assez extraordinaire, puisque vous avez aujourd'hui des personnes qui sont exclues du droit aux allocations de chômage qui bénéficient d'un revenu d'insertion et à qui on repropose, un an après, un « Article 60 » pour, au terme des 18 mois, retrouver le droit aux allocations. Donc, on est dans une logique assez kafkaïenne, mais ce ne serait pas trop grave si elle n'était pas franchement anti-sociale.

Voilà, Monsieur le Ministre, l'objet de mes interrogations, qui sont partagées, je pense, par une bonne frange du monde syndical et aujourd'hui, par beaucoup de mandataires et par le courage politique de M. Claude Edmonds qui n'a pas hésité à dénoncer cette situation en tant que Président des CPAS wallons.

M. le Président. – La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Emploi, du Commerce extérieur et du Patrimoine. – Monsieur le Président, sur un plateau de télévision, au moment où M. Aernoudt était encore l'ami d'une formation politique qui essayait de l'enrôler, j'ai dit effectivement que la proposition de limiter les allocations de chômage dans le temps, dans l'état actuel, c'était une régionalisation des allocations de chômage de fait.

Je n'ai pas attendu aujourd'hui pour le dire haut et clair.

Deux, j'ai eu une conférence interministérielle la semaine passée en présence de tous les Ministres de l'Emploi, fédéral, régionaux, plus de la Communauté germanophone, puisque nous avons

délégué cette compétence à la Communauté germanophone pour les neuf communes de la Communauté germanophone. J'ai dit que nous devrions nous interroger sur le sens-même du plan d'accompagnement des chômeurs au moment où nous avons beaucoup de personnes qui quittent les entreprises ainsi que sur la manière de faire fonctionner ce plan d'accompagnement des chômeurs, première chose.

Deuxième chose, j'ai demandé une évaluation quantitative et qualitative de la manière dont l'ONEm, aujourd'hui, exécute ce plan sur le terrain, parce qu'effectivement, je reste persuadé qu'il y a des problèmes concrets dans la manière dont le système est appliqué, parfois de manière différentiée d'arrondissement à arrondissement, parfois de manière aveugle et parfois de manière bureaucratique. Je voudrais effectivement obtenir des renseignements tout à fait précis. La Ministre fédérale de l'Emploi s'est engagée, sur base de ma demande, qui était relayée par d'autres de mes Collègues, à fournir cette évaluation du plan d'accompagnement des chômeurs de manière tout à fait précise. Nous constatons effectivement le problème, et on ne résoud pas la question en envoyant des gens aux CPAS. Je rappelle que, en termes de sanction, même si nous constatons, semble-t-il, mais j'attends d'avoir les chiffres, une évolution est à la hausse depuis quelques mois. Il faudrait les comparer à la suppression de ce qui était dans l'ancien système où les chômeurs de troisième catégorie, c'est-à-dire les cohabitants, étaient quasi exclus de manière automatique, mais ne se retrouvaient pas au CPAS. Donc, la situation des familles était difficile, mais ne se retrouvait pas au CPAS parce que ces personnes n'avaient pas accès au CPAS en raison-même de leur statut de cohabitant, ce qui n'était pas non plus, en termes sociaux, tout à fait adéquat.

Je voudrais revenir, et vous avez raison de soulever, les CPAS utilisent l'«Article 60» pour remettre les gens dans le système. Je pense qu'il va falloir vraiment être attentif à ce que cela soit réglé. J'ai toujours indiqué qu'il y avait, dans la mécanique, quelque chose d'injuste de voir ou d'avoir le sentiment que des exclusions n'étaient pas là en raison d'un comportement irrégulier, car s'il y a un comportement irrégulier, il doit être sanctionné. Vous avez tout à fait raison de dire qu'on devrait parfois être beaucoup plus sévère à l'égard des détournements économiques dans la sphère fiscale alors qu'on est parfois impitoyable pour des gens qui ont commis des fautes vénielles par rapport à d'autres qui ont commis des fautes beaucoup plus nettes et qui passent à travers.

Moi, je dis simplement que l'évaluation qui avait été menée début 2008, aujourd'hui, nous voulons améliorer l'accompagnement. Il faut améliorer l'encadrement des travailleurs, mais je reste aujourd'hui tout à fait clairement dans le fait

d'une insatisfaction sur la situation en termes de compréhension par ma compétence. Comme vous le savez, nous touchons à des Ministres de compétences différentes. Je voudrais dire, puisque vous avez dit que je participais à cette politique, qu'en tant que responsable de cette politique, j'entends obtenir rapidement des éléments chiffrés et, en tout cas, faire en sorte que les gens ne soient pas sanctionnés de manière aveugle, mais bien et exclusivement, s'ils ont commis une faute en rapport avec la sanction. Celui qui ment, celui qui ne joue pas le jeu, c'est vrai, mais je dis aussi qu'en cette période de crise, et nous ne ferons pas l'économie, de dire quels montants sont affectés au plan d'accompagnement des chômeurs, alors qu'il y a une raréfaction du nombre d'offres d'emploi.

Sur cette question, peut-être que les circonstances d'une campagne électorale qui s'annonce ne sont pas tout à fait claires pour permettre un débat serein, mais, moi, je l'ai mis sur la table de la conférence interministérielle et je continuerai à le mettre, parce que je pense qu'il y a là, en termes d'affectation des moyens publics quelque chose d'interpellant : mettre des gens dans des carrousels alors que nous savons que ce carrousel est quasi sans succès.

Voilà ce que je tenais à dire simplement aujourd'hui. Je pourrais répondre sur les chiffres qui vous ont été donnés, si cela vous ... Cela mériterait. Voilà ma position principielle à cet égard. Je tenais à le dire clairement.

M. le Président. – La parole est à M. Wesphael.

M. Wesphael (Écolo). – Monsieur le Ministre, je suis heureux de vous entendre.

Je partage votre analyse et votre ligne. Si vous souhaitez, vous le savez, vous pouvez avoir mon soutien pour poursuivre dans cette voie parce que je pense que nous sommes devant une situation choquante et scandaleuse sur lesquelles un certain nombre, aujourd'hui, sont en train de surfer dangereusement alors que nous savons que pas mal de personnes aujourd'hui sont exclues des rangs du chômage en raison du fait qu'il n'y a pas d'emploi pour ces personnes, et pas seulement parce qu'elles ne se présentent pas mais parce qu'elles en ont marre aussi un moment donné.

M. le Président. – L'incident est clos.

ORGANISATION DES TRAVAUX

M. le Président. – L'interpellation de Mme Dethier-Neumann, sur «le bilan du fonctionnement des structures locales de coordination», est transformée en question écrite.